



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
& COPROPRIÉTAIRES
depuis 1905

CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES ET COPROPRIÉTAIRES
DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE - CSPC-UNPI 31-09
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
63 rue Alsace Lorraine - 31 000 Toulouse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mardi 22 juin 2021 à 15h00

Cher Adhérent,

Les circonstances sanitaires amènent le conseil d'administration à organiser cette année notre Assemblée générale annuelle à **huit-clos en visioconférence**. Après inscription, **un mail vous sera transmis** avec toutes les indications pour vous connecter sur la plateforme ZOOM.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2021 À 15H00 APPELÉE À STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020.

- Allocution du Président
- Rapport du Conseil sur la gestion, les activités et la situation morale de l'Association
- Rapport du trésorier sur la situation financière
- Rapport de l'expert-comptable
- Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat
- Quitus au Conseil d'administration et au trésorier
- Précisions budgétaires pour l'exercice 2021
- Élection nouveau membre du conseil d'administration
- Renouvellement mandat administrateur

Le bilan comptable est en ligne sur notre site www.unpi31.fr

**MERCI DE VOUS INSCRIRE SUR WWW.UNPI31.FR, RUBRIQUE «INFOS SERVICES» PUIS «AGENDA»
OU DONNER POUVOIR EN NOUS RETOURNANT LE BULLETIN CI-DESSOUS**

POUVOIR

Si vous n'assistez pas à cette Assemblée générale, veuillez remplir le pouvoir ci-dessous.

Nom : _____ Prénom : _____

Adhérent n° : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

- **donne par le présent pouvoir** (obligatoirement un membre de l'association) à M _____
de me représenter à l'Assemblée générale de la Chambre Syndicale des Propriétaires de la Haute-Garonne et de l'Ariège, qui se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 15h00 à huit-clos en visioconférence. A cet effet, prendre part à toutes délibérations et à tous votes, signer toutes pièces et procès-verbaux, substituer et plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir»